



BULLETIN D'ADHESION 2020 CLCIF

La cotisation de l'année 2020 est à verser lors de l'Assemblée Générale du **26 janvier 2020**.

En cas d'absence, à envoyer au plus tard avant la date de reprise des entraînements, à l'adresse suivante :

Mme Martine RENAULT - CLCIF- 315 Lieu-Dit Le Bois Guerin 27390 Notre Dame Du Hamel

NOM(S) :

PRENOM(S) :

ADRESSE POSTALE :

Téléphone fixe :portable :

@ E-MAIL :

N ° DE LICENCE (si déjà demandé et obtenu) :

ADHESION INDIVIDUELLE : 110€ réglée par chèque n° banque : en espèces

ADHESION COUPLE : 150€ réglée par chèque n° banque : en espèces

MEMBRE BIENFAITEUR à titre individuel à partir de 150€

en couple à partir de 200€

➤ Une carte d'adhérent vous sera remise. Merci de bien vouloir la présenter à votre arrivée lors de chaque entraînement.

➤ Suite au changement de règlement, si vous ne faites pas de compétition, vous n'êtes pas obligés de prendre la licence, mais dans ce cas, vous devez fournir au club une attestation d'assurance précisant que vous-même et votre/vos chien(s) êtes couverts par une assurance responsabilité civile pour les activités pratiquées dans un club canin. Aucun ne sera admis à l'entraînement en l'absence soit de la licence, soit de l'attestation d'assurance.

➤ Vous voudrez bien fournir également une photocopie du passeport de votre/vos chien(s) où est indiquée la date de validité de son/ses vaccin(s) antirabique(s) (page d'identification et page avec la date de validité du vaccin). Lorsque vous renouvelez ce vaccin en cours d'année, vous devez transmettre une copie avec la nouvelle date (copie papier remise lors d'un entraînement ou scan à secretariat@clcif.fr)

